

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 MARS 2022**  
**COMPTE RENDU DE SEANCE**

Après appel des membres présents par Monsieur Yves MINCK, Directeur Général des Services, le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Président, François BAROIN, à 19h40

-----

*Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Laurent CHATEL, élu Maire pour la commune des Bordes Aumont suite à la démission de Monsieur Jean-Marie BACHMANN de son mandat de Maire*

<b>RAPPORT 00A</b>	<b>DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE</b>
------------------------	--

**Rapporteur : Le Président**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire désigne Madame Ombeline LEQUIEN comme secrétaire de séance.

<b>RAPPORT 00B</b>	<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 DECEMBRE 2021</b>
------------------------	---

**Rapporteur : Le Président**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2021.

<b>RAPPORT 01</b>	<b>EXERCICE 2022 : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES</b>
-----------------------	---

Chaque année, dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif, un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) doit être engagé au sein du Conseil municipal et doit faire l'objet d'un rapport détaillé (ROB).

Le rapport d'orientations budgétaires comporte les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport donne lieu à un débat en assemblée qui est acté par une délibération spécifique et sera transmis aux communes membres de Troyes Champagne Métropole.

Enfin, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la communauté d'agglomération est annexé au rapport sur les Orientations Budgétaires.

**Le conseil communautaire prend acte à l'unanimité des suffrages exprimés d'une part, du débat sur les orientations budgétaires intervenu dans le cadre de la préparation du Budget pour 2022 et d'autre part, du rapport d'information sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes sur le territoire communautaire pour l'année 2020.**

Interventions : Anna ZAJAC – Arnaud MAGLOIRE – Jacky RAGUIN – Olivier GIRARDIN – Anna ZAJAC – Le Président

<b>RAPPORT 02</b>	<b>CONVENTION NPNRU (NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN) : AJUSTEMENT N°1</b>
-----------------------	--

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain cofinancée par l'ANRU portant sur le quartier Jules Guesde à Troyes peut faire l'objet de modifications en cours de programmation.

Afin d'intégrer deux modifications à la mise en œuvre du projet, il est proposé l'ajustement n°1 qui porte sur :

- Le volet « Ingénierie – relogement des ménages avec minoration de loyer ».
- Le volet « Aménagement ».

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :**

- **Approuve l'ajustement n° 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU ;**
- **Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions prévues dans la maquette financière présentée en annexe ;**
- **Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ajustement n°1 présenté en annexe.**

<b>RAPPORT 03</b>	<b>MODULATION DE REDEVANCE POUR PERMISSION DE VOIRIE DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE POUR 2021</b>
-----------------------	--

Pour 2021, en raison des conditions particulières d'exploitation liées aux mêmes raisons sanitaires, il est proposé de revoir le montant du tarif des terrasses et de faire une modulation de tarif à hauteur de 10,50 €/m<sup>2</sup>.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire fixe le montant du tarif d'occupation pour les terrasses ouvertes avec emprise sur la commune de Troyes à l'extérieur du bouchon à hauteur de 10,50 €/m<sup>2</sup> de manière exceptionnelle pour 2021.**

<b>RAPPORT 04</b>	<b>COMITE DES PARTENAIRES : MODIFICATION DE LA COMPOSITION ET DU REGLEMENT INTERIEUR</b>
-----------------------	--

La communauté d'agglomération a créé, en octobre 2020, un « Comité des Partenaires » qu'elle consulte notamment avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de sa politique tarifaire ou sur la qualité des services et informations proposés.

La loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021, modifiée, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la composition des comités des Partenaires avec la création d'un collège supplémentaire, celui des « habitants tirés au sort », dont il convient aujourd'hui d'en fixer les modalités de désignation.

Il est proposé que ce collège comprenne jusqu'à 5 citoyens au maximum, désignés sur la base d'un appel à candidatures organisé sur le site internet communautaire du 1<sup>er</sup> mars au 7 mars 2022 inclus. Un huissier de justice aura en charge le tirage au sort des membres de ce collège.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :**

- **Approuve les modalités de désignation du collège des « habitants tirés au sort » venant compléter la composition du Comité des Partenaires ;**
- **Autorise le Président ou son Représentant à constater par arrêté le résultat du tirage au sort et à désigner nommément les habitants ainsi désignés ;**
- **Approuve le règlement intérieur annexé, prévoyant, en son article 1<sup>er</sup>, l'ajout de ce collège des « habitants tirés au sort ».**

<b>RAPPORT 05</b>	<b>ANNULATION DE SUBVENTIONS</b>
-----------------------	----------------------------------

Ce rapport porte sur 2 subventions à annuler :

- Une subvention attribuée à l'Association Jeunesse pour Demain (5 000€).
- Une subvention attribuée au comité de l'aube de la fédération des secouristes français Croix Blanche (43 000€).

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :**

- **Annule la subvention de 5 000€ attribuée à l'association Jeunesse pour Demain pour l'action intitulée « Chantiers passerelles à destination des jeunes NEET » et procède à sa récupération (versée par mandat n° 1743 du 20 mai 2021).**
- **Annule la subvention de 43 000€ attribuée au Comité de l'Aube de la Fédération des secouristes français Croix Blanche.**

<b>RAPPORT 06</b>	<b>AUTORISATION DES DEPENSES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE) 2022 – 2023</b>
-----------------------	--

Le PRE porté par Troyes Champagne Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 s'inscrit dans le cadre du Contrat de ville qui a été prolongé jusqu'en 2023.

Les enfants suivis dans ce dispositif se voient proposer, par les Equipes pluridisciplinaires de soutien, des orientations favorisant notamment leur épanouissement par une participation à des activités extra scolaires portées par le tissu associatif local, tant sur l'accès aux sports qu'aux activités culturelles et de loisirs.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à engager les dépenses utiles à l'animation du Programme de Réussite Educative et à la bonne conduite des parcours individualisés de l'enfant, dans la limite des crédits inscrits au BP 2022 et au BP 2023.**

<b>RAPPORT 07</b>	<b>VENTE D'ESPACE PUBLICITAIRE DANS LE MAGAZINE TOURISTIQUE EFFERVESCENCE</b>
-----------------------	---

Créé en 2020, le magazine touristique bisannuel a pour but de diffuser au plus grand nombre les valeurs identitaires de notre territoire.

Il contient peu d'espaces publicitaires et sont réservés à des annonceurs représentatifs du territoire. Dans le prochain magazine, printemps-été 2022, il est accordé à l'établissement public territorial de bassin Grands Lacs un publi-reportage de deux pages pour promouvoir une exposition qui se tiendra à la Maison des lacs à Mesnil Saint Père et pour communiquer sur ses programmes de prévention des inondations et également sur ses actions de protection de l'environnement et de la biodiversité.

Ces espaces seront vendus pour la somme forfaitaire de 5 000 €.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire autorise la vente à l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs (EPTB) de deux pages dans le magazine effervescence n°4 pour un montant de 5 000 €.**

<b>RAPPORT 08</b>	<b>RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LA SITUATION DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE</b>
-----------------------	--

La préparation et la présentation d'un rapport annuel sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable est obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants.

L'objectif est d'analyser l'action de la collectivité en interne comme sur les politiques publiques menées sur le territoire au regard des finalités définies nationalement. Les voici pour rappel :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- les modes de production et de consommation responsables.

Le rapport présente, pour chaque finalité, deux actions phares et un nombre précis et limité d'indicateurs pour en faciliter le suivi et l'évaluation d'une année sur l'autre.

**Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de Troyes Champagne Métropole**

Interventions : Anna ZAJAC – Jean-Pierre ABEL – Olivier GIRARDIN – Arnaud MAGLOIRE – Jordan GUITTON

<b>RAPPORT 09</b>	<b>AUTORISATION D'APPEL A CANDIDATURE POUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI</b>
-----------------------	---

L'extension des consignes de tri consiste à étendre le tri des déchets à tous les emballages ménagers en plastique.

La mise en place des extensions des consignes de tri est un moment important pour les opérateurs et les usagers du service public d'élimination des déchets. Elle permet de clarifier et de simplifier les messages portant sur le tri des emballages ménagers.

L'agglomération de Troyes Champagne Métropole est compétente pour la « collecte des déchets » et a délégué au Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube (SDEDA), dont elle est membre, la compétence « traitement des déchets ».

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, le SDEDA a signé une convention pour la période 2018-2022 avec les éco-organismes CITEO et Adelphe deux éco-organisme agréés par l'Etat qui contribuent activement à l'amélioration des performances de recyclage (emballages ménagers et papier).

Plusieurs phases d'appels à projets ont été proposées depuis 2018 pour que chaque collectivité ou établissement public se positionne pour déployer les consignes élargies à ses habitants afin de respecter l'échéance réglementaire du 31/12/2022.

C'est dans ce cadre que le SDEDA a répondu à l'appel à candidature sur l'extension des consignes de tri afin que l'ensemble du territoire puisse en bénéficier.

Le SDEDA se positionne pour porter en son nom et sous la forme d'un dossier unique, les dossiers des collectivités et établissements publics qui souhaitent passer en extension de consignes de tri.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire autorise le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube à porter le dossier "Extension de Consignes de Tri" pour le compte de Troyes Champagne Métropole.**

<b>RAPPORT 10</b>	<b>RECONSTRUCTION DU PONT FAUBOURG CRONCELS CONVENTIONS PHASE PROJET AVEC LA SNCF</b>
-----------------------	---

La délibération porte sur la signature d'une seconde convention de financement et un second contrat de prestation portant tous deux sur la phase PROJET des études menées conjointement entre TCM et SNCF Réseaux sur la reconstruction du Pont Croncels dont l'exécution des travaux est programmée en 2024.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement en application du présent exposé des motifs.**

<b>RAPPORT 11</b>	<b>CONVENTION DE PUP TCM / IEM POUR LA REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE ET PEDESTRE A LA CHAPELLE SAINT-LUC</b>
-----------------------	---

La société « L'Immobilière Européenne des Mousquetaires » (IEM), enseigne commerciale « BRICORAMA » a été retenue par la communauté d'agglomération en tant qu'acquéreur de la parcelle communautaire mise en vente en 2019 à La Chapelle Saint-Luc, en vue d'y installer une enseigne commerciale de bricolage et d'équipement de la maison.

Dans le cadre des travaux de construction de ce nouveau magasin, Troyes Champagne Métropole et IEM ont dû se rapprocher pour étudier ensemble la possibilité de réaliser une piste cyclable et piétonne, profitable aux deux entités, en substitution de celle préexistante, impactée par lesdits travaux.

Cette piste serait réalisée par la société COLAS, avant le 30 juin 2022, pour une enveloppe financière maximale, à la charge de la communauté d'agglomération, de 30 000 €.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- Approuve la conclusion d'un projet urbain partenarial portant sur la réalisation d'une piste cyclable et pédestre entre la communauté d'agglomération et la société IEM ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le projet urbain partenarial ainsi que tout acte administratif, juridique ou financier nécessaire à l'exécution de la délibération.

<b>RAPPORT 12</b>	<b>DESIGNATION DE REPRESENTANTS</b>
-----------------------	-------------------------------------

Suite à de nombreux changements au sein des conseillers municipaux des communes membres de Troyes Champagne Métropole et au sein du conseil communautaire, il vous est proposé d'approuver les nouvelles compositions des commissions organiques et de désigner de nouveaux délégués au sein du SDDEA. Par ailleurs, il convient de désigner un titulaire et un suppléant au sein de la commission de suivi de site Valaubia.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **Arrête les nouvelles compositions des commissions organiques qui abrogent et remplacent l'ensemble des délibérations précédentes prises en ce sens.**

*Pour la commune de Rosières Près Troyes :*

- Désigne Chris MANIERI-BIGORGNE, Daniel GAC et Raphaël GELARD en tant que suppléants au sein du SDDEA pour la compétence « eau potable » ;
- Désigne Bruno MAYEUR et Michel OUDIN en tant que titulaires au sein du SDDEA pour la compétence « assainissement non collectif » ;

*Pour la commune de Prugny*

- Désigne Alexandre BONNET en tant que titulaire et Dominique HENRY en tant que suppléant, au sein du SDDEA, pour les compétences « eau potable » et « assainissement non collectif » ;

*Pour la commune de Pont Sainte Marie*

- Désigne Jean-Michel PALENGAT et Daniel REMY en tant que suppléants, et Danièle ROUSSARD en tant que titulaire, au sein du SDDEA, pour les compétences « eau potable » et « assainissement non collectif ».

*Pour la commission de suivi de site UVE Valaubia*

- Désigne Olivier DUQUESNOY en tant que titulaire de Troyes Champagne Métropole au sein de la commission de suivi de site Valaubia
- Désigne Bernard CHAMPAGNE en tant que suppléant de Troyes Champagne Métropole au sein de la commission de suivi de site Valaubia

<b>RAPPORT 13</b>	<b>GROUPEMENTS DE COMMANDES</b>
-----------------------	---------------------------------

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les trois points suivants :

- D'approuver la constitution de groupements de commandes pour la réalisation d'inspection détaillée des ouvrages d'art et l'acquisition de matériels informatiques.

- D'approuver la passation d'un avenant n°1 à la convention de groupement de commande portant sur l'achat de pneus, qui a uniquement pour objet de préciser la répartition des montants maximums entre chaque membre du groupement ;
- D'autoriser Monsieur le président ou votre représentant à signer ledit avenant et lesdites conventions.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :**

**Point 1 :**

- **Autorise la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole,**
- **Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes ci-annexée,**
- **Autorise Monsieur le Maire de Troyes, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec le titulaire qui sera désigné par la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur.**

**Point 2 :**

- **Autorise la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole,**
- **Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes ci-annexée,**
- **Autorise Monsieur le Maire de Troyes, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec les titulaires qui seront désignés par la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur.**

**Point 3 :**

- **Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes entre la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole**

<b>RAPPORT 14</b>	<b>PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MESURES DIVERSES</b>
-----------------------	---

Cette délibération porte sur les trois points suivants :

- Actualisation du tableau des effectifs : création(s) et/ou suppression(s) de poste(s)
- Recours au nouveau dispositif de « contrat de projet » en application de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019
- Débat sur la protection sociale complémentaire

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :**

**Point 1 :**

- **Transforme un poste vacant au tableau des effectifs en un poste d'attaché « Chef de projet PLPDMA – Chargé de prévention des déchets »,**
- **Procède à l'embauche sur cet emploi d'un(e) agent(e) titulaire relevant du grade des attachés territoriaux, ou, le cas échéant, d'un(e) agent(e) contractuel(le) de droit public,**

- Approuve les modifications ci-dessus du tableau des effectifs de Troyes Champagne Métropole ainsi que les éléments récapitulés ci-dessus.

**Point 2 :**

- Approuve la création des postes suivants dans le cadre de contrat de projet
  - Conseiller(e) numérique,
  - Technicien(ne) Conseil en énergie partagé,
  - Technicien(ne) en efficacité énergétique des bâtiments,
  - Technicien(ne) Chargé(e) de missions Climat – Air – Énergie – Contrat d'Objectifs Territorial,
  - Technicien(ne) Chargé(e) de mission Nature, Paysages et Biodiversité,
- Procède au recrutement de ces agent(e)s en contrat de projet en application de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019,
- Inscrit les crédits nécessaires au budget.

**Point 3 :**

- Débat au sein de l'assemblée conformément à l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, sur les garanties qui pourraient être accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

<b>RAPPORT 15</b>	<b>COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET AU BUREAU</b>
-----------------------	---

**Rapporteur : Le Président**

Le Conseil communautaire prend acte du compte-rendu des attributions exercées par délégation du Conseil communautaire au Président d'une part, et au Bureau communautaire d'autre part.

La séance est levée à 21h.

Le Président  
François BAROIN



Affiché le \_\_\_\_\_

Pour le Président et pas délégation

Le Directeur Général Adjoint du pôle sécurité juridique

François-Julien DEFERT